

2015-12-130-DR/FIN

Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2016

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSÉS

M. POULAERT

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, Mme FAURE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 29



2015-12-130-DR/FIN - AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2016

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été saisi de trois demandes de versement d'avances sur subventions et contributions pour l'année 2016, afin de permettre aux structures de faire face à leurs besoins de trésorerie dès les premiers mois de l'année, sans attendre le vote du budget 2016 et notamment pour les articles 6554 (contributions aux organismes de regroupement) et 6574 (subventions de fonctionnement aux associations). Il propose donc d'autoriser le versement de ces avances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu les demandes présentées par les différentes structures,

DELIBERE

DECIDE de procéder aux versements d'avances de subventions de fonctionnement et de contributions 2016 aux structures suivantes :

- 60 000 euros (soixante milles euros) versés en deux fois pour le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et de Tarnos,
- 51 528 euros (cinquante et un mille cinq cent vingt huit euros) et 5 826 euros (cinq milles huit cent vingt six euros) pour l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Tarnosiens,
- 30 000 euros (trente milles euros) pour le Comité de Bassin d'Emploi.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au budget 2016.

Vote: 27

Pour: 27

MM. Lespade et Perret ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 décembre 2015

Le Maire